

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2023-07-512

**Objet : Approbation de la convention entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue pour la connaissance du patrimoine**

Séance du 12 juillet 2023 (2<sup>ème</sup> convocation sans nécessité de quorum)

Date de convocation : 6 juillet 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture

Membres votants présents : 7 répartis comme suit : 5 titulaires, 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 1 (M. Gras à M. Martinez)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (Mme Pradeille à M. Martinez déjà porteur d'une procuration)

Nombre total de voix : 8 à l'ouverture de la séance

Reconvocation après absence de quorum à la séance du 5 juillet 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à neuf heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : J. Rosier-Dufond, L. Perrigault-Launay, B. Pascal, M. Cayzac, P. Martinez

Suppléants avec voix délibérative : C. Villanueva, P. Chabert

Absents excusés : R. Crauste, J. Denat, A. Pobo, P. Gras, T. Agnel, A. Nectoux, J-F Laurent, M. Pradeille, S. Guy, V. Martin, J. Gravegeal, P. Mary, P. Gougeon

Conseil de développement :

Présents :

Excusés :

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Fondements juridiques :

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du conseil régional Occitanie n°AP/2021-DEC/03 du 16 décembre 2021 adoptant la nouvelle stratégie culturelle « 2022-2028, stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous » ;

Vu la délibération n°2023-03-501 du bureau syndical du PETR Vidourle Camargue du 21 mars 2023 pour la demande de financement régional dans le cadre d'un conventionnement pour l'inventaire régionale du patrimoine ;

Vu le dépôt de dossier auprès des services de la Région Occitanie n°23008269

Considérant que le dispositif d'intervention de la Région est conçu sur la base d'une convention, le cas échéant pluriannuelle d'objectifs, qui prend en compte :

- La définition concertée d'un programme scientifique et culturel (Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques) ;
- Les modalités de la mise à disposition du public des résultats du travail produit dans ce cadre
- Un descriptif des moyens humains et techniques mis en commun.

**Exposé :**

L'objectif de cette convention consiste pour la Région d'accompagner le PETR Vidourle Camargue dans son entreprise de sauvegarde des données d'inventaire préliminaires. Elle met à disposition du PETR ses outils et son ingénierie pour garantir la qualité scientifique de sa documentation.

L'opération d'inventaire vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier sur le territoire du PETR Vidourle Camargue, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et de sensibilisation.

Le PETR Vidourle Camargue s'engage à assurer la reprise des données recueillies sur son territoire au cahier des clauses scientifiques et techniques joint en annexe.

Il a été décidé de sauvegarder les informations déjà récoltées sur le territoire en complément des enquêtes thématiques sur les caves coopératives, la statuaire publique, le patrimoine industriel et les textiles anciens menées à l'échelle du département.

Pour l'année 2023, les pistes de travail sont l'étude du patrimoine bâti et mobilier des églises et temples du territoire.

Pour cela, l'outil de gestion de dossier électronique GERTRUDE est mis à disposition du PETR.

L'ensemble des actions définies dans le cahier des clauses scientifiques et techniques seront prises en charge par l'agent patrimoine du PETR missionnée à mi-temps dont le grade et la qualification sont agréés par la Région Occitanie.

Cette dernière met à disposition un chercheur spécialisé dans le patrimoine industriel, un dans le domaine des objets mobiliers, un documentaliste - gestionnaire de base des données et un photographe.

La conduite des opérations d'Inventaire général démarre au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2025.

Une convention financière sera instruite chaque année pour les exercices 2024-2025.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- De valider la convention cadre entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue pour la connaissance du patrimoine ;
- D'autoriser le Président à signer la convention cadre ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 8

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ



 Syndicat Mixte  
**PETR**  
Vidourle  
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 19 07.23

Le directeur général des services, Maxime Charlier

 Syndicat Mixte  
**PETR**  
Vidourle  
Camargue